



COMMUNE  
de  
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

**PRÉAVIS MUNICIPAL**  
**N° 15/2022**  
**AU CONSEIL COMMUNAL**

**Illuminations pour les Fêtes de Fin d'année  
et les bâtiments communaux**

Dates proposées pour les séances  
de la Commission technique et de la commission des Finances

**2 et 3 mai 2022 à 20h00**  
salle des Combles de la Maison de Commune



COMMUNE  
de  
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

**PREAVIS MUNICIPAL**

**N° 15/2022**

**au Conseil communal**

**Illuminations pour les Fêtes de fin d'année et les  
bâtiments communaux**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objectif de demander un crédit permettant de renouveler les illuminations villageoises, tant sur les routes et chemins que pour l'éclairage du collège du Rosset et de l'église.

## **2. Historique**

À deux reprises dans les vingt dernières années, votre Conseil s'est penché sur des préavis similaires à celui-ci. C'est tout d'abord en 1999<sup>1</sup> qu'un premier crédit de CHF 44'000.00 avait été attribué pour permettre l'achat de filets lumineux destinés aux bâtiments communaux, à des guirlandes pour décorer certains arbres et des trois étoiles filantes sur candélabre pour les entrées de la localité.

Ces installations ont progressivement perdu de leur efficacité de sorte qu'en 2012 un nouveau projet<sup>2</sup> était accepté par le conseil pour un montant de CHF 69'700.00 pour illuminer le collège du Rosset et l'église par des spots, pour poser un filet lumineux des deux côtés de la route cantonale et pour orner 8 candélabres de décors lumineux.

Ici encore, ces éléments ont servi à la satisfaction des habitants pendant de nombreuses années.

Pendant, au fil du temps et malgré le soin apporté aux éléments lumineux, une détérioration a dû être constatée : les modèles de luminaires utilisés pour les bâtiments ne sont plus fabriqués et ne peuvent donc plus être remplacés. Parallèlement, le remplacement de l'éclairage public dans le village nécessite la mise en place d'un système d'alimentation et la pose de crochets adaptés pour fixer les lumières.

Une nouvelle solution devait être proposée en 2021. Malheureusement, pour des raisons indépendantes de la volonté municipale (crise sanitaire du COVID et changement de Municipalité en particulier), le projet n'a pu être prêt à temps. Plusieurs de nos citoyens ont relevé et regretté la disparition des illuminations dans le village pour les Fêtes de fin d'année ; attentive à ces remarques justifiées, la Municipalité s'est attelée à trouver de nouvelles solutions afin de vous présenter le présent préavis suffisamment tôt pour que tout puisse être en ordre en fin d'année.

---

<sup>1</sup> Préavis 19/1999

<sup>2</sup> Préavis 19/2012

### **3. Présentation du projet**

Tout comme en 2012, le projet s'articule en deux parties distinctes :

#### **Bâtiments communaux**

Pour assurer l'éclairage du collège du Rosset et de l'église, deux solutions ont été envisagées : soit conserver le système de spots actuel en changeant simplement de modèle, soit en développant un nouveau concept basé sur des luminaires indépendants permettant de varier les intensités et les couleurs de chaque spot et de procéder à des réglages programmés à l'avance.

C'est la première option qui a été retenue afin de limiter les coûts du présent préavis. Les composants prévus, remplaçant un pour un les éléments actuels, sont les suivants :

##### Eglise

- 9 projecteurs linéaires (rails) dans le sol
- 2 projecteurs linéaires encastrés de chaque côté de la porte
- 1 automate avec accès à distance

##### Collège du Rosset

- 12 projecteurs linéaires (rails)
- 12 projecteurs ronds avec visière pour contrôler les éblouissements
- 1 automate avec accès à distance

En sus, 5 rails et 5 projecteurs supplémentaires seront commandés en réserve.

L'offre comprend également le matériel de connectique et de raccordement, l'installation fixe effectuée par un électricien ainsi que la location d'une nacelle.

#### **Éclairage public et entrée du village**

Pour l'éclairage public, deux solutions complémentaires sont proposées : il s'agit tout d'abord de réparer et remettre au goût du jour les éléments existants, puis d'y ajouter du nouveau matériel qui sera loué sur trois ans.

L'option de location a été préférée à un achat (devisé à CHF 32'481.25 contre un coût de CHF 25'863.15 pour la location sur 3 ans) afin de permettre, au terme du contrat, de renouveler les éléments en choisissant, le cas échéant, de nouveaux modèles basés sur un nouveau contrat de location.

Ce nouveau matériel s'accompagnera, la première année, par des frais de première pose qui sera assurée par le fournisseur.

En ce qui concerne les banderoles « Joyeuses fêtes » placées aux entrées du village, elles seront également remises au goût du jour et agrémentées de deux flocons lumineux placés de chaque côté du texte.

## 4. Aspects financiers

### Bâtiments communaux

#### Investissement (prix en CHF TTC)

Éclairage du temple	14'828.34
Éclairage du collège du Rosset	22'628.26
Matériel de réserve	10'000.00
Électricien avec matériel	13'000.00
Location de la nacelle	2'600.00
Total	63'056.60
Divers et imprévus / arrondi	6'943.40
<b>Total général</b>	<b>CHF 70'000.00</b>

La Municipalité propose de financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement. L'amortissement sera effectué sur une période de 10 ans.

### Éclairage public et entrée du village

Les coûts liés à l'éclairage public se répartissent en deux parties distinctes :

#### Investissement initial (prix en CHF TTC)

Réparation des éléments existants	13'636.85
Frais de pose des nouveaux éléments	9'008.00
Total	22'644.85
Divers et imprévus / arrondi	2'355.15
<b>Total général</b>	<b>CHF 25'000.00</b>

La Municipalité propose de financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement. L'amortissement sera effectué sur une période de trois ans.

#### Location des éléments (prix en CHF TTC)

Location 2022	CHF 12'931.55
Location 2023	CHF 6'465.80
Location 2024	CHF 6'465.80

La Municipalité propose de financement ce montant par le budget de fonctionnement par la création d'une nouvelle ligne au compte 435 – Éclairage public doté, pour l'année 2022, du montant contractuel de CHF 12'931.55.

Les montants couvrant les frais de location pour les deux années 2023 et 2024 seront portés aux budgets correspondants.

## 5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le Préavis municipal N° 15/2022 adopté en séance de Municipalité du 4 avril 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

#### décide :

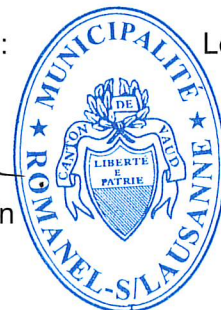
- d'accepter le préavis municipal tel que présenté ;
- d'accorder à la Municipalité le montant de CHF 70'000.00 pour l'achat et l'installation d'illuminations pour deux bâtiments communaux, d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement et d'autoriser son amortissement sur 10 ans ;
- d'accorder à la Municipalité le montant de CHF 25'000.00 pour la réparation et l'installation des éléments d'éclairage public, d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement et d'autoriser son amortissement sur trois ans ;
- d'ouvrir une nouvelle ligne budgétaire au compte 435 – Éclairage public doté, pour l'année 2022, du montant de CHF 12'931.55 couvrant les coûts de location des éléments lumineux pour l'année 2022.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :



Claudia Perrin



Le Secrétaire municipal :



Nicolas Ray

Romanel-sur-Lausanne, le 4 avril 2022

Délégué municipal : M. Luigi Mancini

Annexe : Photos des décors sur candélabres

IPL142R 17 pièces Route de Lausanne et Echallens



IPL043R 6 pièces Chemin du Taulard



IPL043R 6 pièces Chemin de la Judée



COMMUNE DE ROMANEL SUR LAUSANNE  
Ch. de la Judée  
Variante 2  
© copyright Blachere Illumination



IPL141W 8 pièces Chemin du Village



blachere  
ILLUMINATION

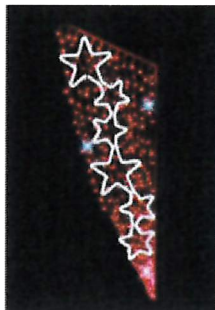
COMMUNE DE ROMANEL SUR LAUSANNE  
Ch. du Village

© copyright Blachere Illumination

## Réparations

8 pièces

### Blachere - PL024R - CELESTIA ROUGE



CELESTIA ROUGE

Fabricant : BLACHERE

Réf. fabricant : **PL024R**

Référence Sonepar : **00099000458**

2 pièces

Avant

### Blachere - TL149 - JOYEUSES FETES GRAPHIQUE



JOYEUSES FETES GRAPHIQUE

Fabricant : BLACHERE

Réf. fabricant : **TL149**

Référence Sonepar : **00099001549**

Après

